



Service Qualité
LES NOES – SAINT AARON
22402 LAMBALLE CEDEX
Tél. 02.96.30.74.14. Fax. 02.96.30.73.54.

ATTESTATION

Le Gouessant atteste que les matières premières biologiques achetées par le groupe Le Gouessant ne sont pas concernées par les alertes Mélamine.

Pour toutes nos matières premières biologiques, nous appliquons une procédure d'achat afin de maîtriser les risques «Sécurité Alimentaire» ainsi que les exigences réglementaires propres au mode de production Agriculture Biologique :

- Elaboration de cahier des charges avec validation des exigences qualitatives par le fournisseur pour chaque matière première
- Audit systématique du fournisseur afin de démarrer la collaboration (vérification des éléments de maîtrise du fournisseur : traçabilité producteur, HACCP, plan de surveillance, hygiène ...)
- Audit périodique de suivi du fournisseur
- Plan de surveillance par matière première (contrôles nutritionnels, pesticides, OGM, métaux lourds, mycotoxines, dioxine...)
- Evaluation annuelle des fournisseurs.

L'ensemble de ces dispositifs aboutit à l'élaboration d'une liste de fournisseurs agréés et de fournisseurs non référencés (résultats d'audits ou autocontrôles non satisfaisants). Jusqu'à ce jour, nous n'avons jamais acheté des matières premières biologiques d'origine chinoise. Enfin, toutes les filières de négoce ne permettant pas d'assurer une parfaite traçabilité sont écartées.

Les aliments sont fabriqués conformément aux exigences du Guide des Bonnes Pratiques Aliments Composés SNIA / Coop de France Nutrition animale dans une usine certifiée ISO 9001 : 2000 et GBPAC par Bureau Veritas certification / Qualité France.

Fait à Saint-Aaron,
Le 05 Novembre 2008
Pascal LE PAIH
Responsable Qualité Groupe Le Gouessant